

Évaluer une offre d'emploi

Avant d'accepter une offre d'emploi à l'étranger émanant d'un organisme ou d'une entreprise, il faut d'abord l'examiner avec soin. La réussite de votre projet dépend grandement des recherches et de la préparation que vous aurez effectuées au Canada.

Renseignez-vous le plus possible sur l'organisme ou la société qui vous offre un emploi. Demandez des références, visitez son site Internet et renseignez-vous auprès du Bureau d'éthique commerciale (si l'organisme ou la société en question est canadienne) pour avoir le plus de renseignements possibles. Prenez contact avec des gens qui ont déjà travaillé pour cet organisme ou cette société, ou demandez à parler à un membre de son personnel.

Examinez attentivement les clauses du contrat ou faites-les examiner par un avocat. Assurez-vous que les clauses financières et autres sont clairement formulées et que vous les comprenez bien. Vous devriez par exemple savoir avec quelle devise vous serez payé et quand vous toucherez votre premier chèque de paie. Sachez qu'il n'est pas conseillé d'accepter une offre d'emploi si vous devez attendre d'être sur place pour régler ces détails.

Comprenez bien les dispositions relatives à votre visa de travail. Même si votre employeur se charge d'obtenir votre visa, il vous incombe de veiller à ce que toutes les formalités soient remplies en toute légalité et qu'elles soient conformes aux exigences du pays d'accueil. Consultez la section « Se procurer les documents nécessaires », pour en savoir plus à ce sujet.

Évitez de vous embarquer dans une aventure hasardeuse. Méfiez-vous des agences de placement à l'étranger qui fonctionnent uniquement par courrier ou par téléphone, et évitez celles qui demandent à être payées d'avance. Si vous êtes une femme, soyez particulièrement sur vos gardes si on vous offre un emploi facile et bien rémunéré à titre d'hôtesse ou dans le domaine du spectacle. Dans bien des cas, il s'agit de réseaux de prostitution à peine voilés.

En vous préparant soigneusement avant votre départ, vous courrez beaucoup moins de risques que votre projet tourne mal. Vous devriez de plus vous constituer un fonds d'urgence ou vous organiser avec votre famille ou avec des amis pour recevoir de l'argent si le travail s'avère inacceptable ou que les choses ne marchent tout simplement pas. Vous devriez avoir suffisamment d'argent pour rentrer chez vous.